

Indépendant & Entreprise

édition
spéciale

Organe Officiel du Syndicat des Indépendants



ÉLECTION PRIMAIRE DE LA DROITE ET DU CENTRE 20 & 27 NOVEMBRE 2016

sommaire

Syndicat des
Indépendants
16 avenue
de l'Agent Sarre
92700 Colombes

Editorial

**Le SDI porte la voix
des TPE** au cœur de la
Présidentielle !

INTERVIEWS

F. FILLON :
Le courage de la vérité

A. JUPPÉ :
Un mandat pour agir

B. LE MAIRE :
Le renouveau

JF POISSON :
#LibéronsNosConvictions

PRESIDENTIELLE 2017 :
**Le SDI incite les TPE à
s'impliquer** pleinement et
lance le blog :
«les98pourcent» !



Le SDI porte la voix des TPE au cœur de la Présidentielle !

Le numéro spécial d'Indépendant & Entreprise que vous tenez entre vos mains constitue le résultat de l'une des nombreuses actions menées par le SDI en vue de porter au cœur de la Présidentielle 2017 la voix des 2,1 millions de TPE, artisans, commerçants, entreprises de moins de 20 salariés, qui irriguent notre économie. Nous parlons de ces «petits» entrepreneurs qui ne sont évoqués qu'à de rares occasions dans les discours politiques et ne font jamais la une des médias, sauf à ce qu'ils soient identifiés comme membres de la nébuleuse de l'économie digitale sous forme de start-up. De fait, une étude de BPIFrance de novembre 2016 relève que 74% de ces chefs d'entreprise ne se sentent pas véritablement entourés, et, plus encore, que 45% se sentent isolés.

Pour autant, nous le savons, nos 2,1 millions de TPE représentent un formidable vivier d'emplois, un levier considérable de croissance de proximité, singulièrement gâchés par des réglementations administratives ubuesques pensées et conçues pour les seules entreprises d'au moins 50 salariés. La mesure individualisée de la pénibilité, le plancher de 24h de travail par semaine, le plafond des 35h par semaine, les règles d'organisation du temps de travail issues de la loi El Khomri, la question du prélèvement de l'impôt à la source, sont autant d'exemples d'obstacles qui contraignent et étouffent les capacités de développement des professionnels indépendants. Pour couronner le tout, nous avons dû nous battre ces neuf dernières années pour que soient enfin reconnus les dysfonctionnements du RSI, sans qu'aucune solution de long terme n'ait encore véritablement été mise en place.

Le SDI entend rendre visible cette immense force encore située sous le radar des politiques publiques. Celles et ceux qui nous suivent sur nos réseaux sociaux, Twitter (@SDI_fr) et Facebook (SDI Syndicat des indépendants et des TPE) connaissent l'implication quotidienne de votre syndicat auprès des pouvoirs publics afin de représenter utilement vos intérêts. Désormais, chacun est en capacité de participer directement grâce à la plateforme mise en place par le SDI à l'adresse www.98pourcent.fr, laquelle vise à faire émerger les revendications et propositions des TPE en interpellant directement les prétendants à l'Élysée pour 2017 via les outils digitaux, blog et réseaux sociaux. Nous y assurons l'évaluation des programmes des candidats sur la base de 16 exigences fortes issues du terrain pour l'emploi, la croissance, la formation, le financement, les contraintes administratives ou encore le RSI. Informations, témoignages, manifeste, moyens d'identification des TPE, soit 98% des entreprises de France en nombre, tels sont les outils mis à disposition par le SDI à l'occasion de la campagne Présidentielle en cours. Les 98% disposent d'un vrai pouvoir d'influence qu'ils sont désormais en capacité de faire valoir de façon unitaire au travers d'un outil commun, transversal et simple d'utilisation.

Pour sa part, votre syndicat, le SDI, n'en reste pas moins un vecteur essentiel d'information auprès des personnels politiques. Parce que nous considérons qu'il est impératif que vos situations soient prises en compte, que les singularités sociales et financières qui caractérisent les

TPE puissent faire l'objet d'adaptations législatives et réglementaires, il est de notre responsabilité de nous porter à la rencontre de chacun des candidats. Les réponses qu'ils fournissent à nos interrogations, qu'elles nous conviennent ou non, que vous les considériez comme satisfaisantes ou non, et telles que présentées dans cette édition spéciale, n'ont fait l'objet d'aucun ajout ou modification. Il s'agit purement et simplement de messages directs qui vous sont adressés à propos d'éléments dont vous nous avez fait part ces dernières années et dont la résolution reste en suspens. En sa qualité d'organisation patronale apolitique, il n'est pas du ressort du SDI d'exclure a priori tel ou tel candidat, ou de privilégier l'un par rapport à l'autre. Tous sollicitent les suffrages de tous les français, et donc vos suffrages. C'est la raison pour laquelle les questions soulevées auprès de chaque candidat à la primaire de la droite et du centre sont strictement semblables ou parfaitement comparables. De même, liberté a été accordée à chacun de développer tel ou tel point qui lui paraissait plus important, ou de réduire son intervention selon le contenu de son programme concernant les TPE. Par nature, et compte tenu d'une forte actualité axée sur les candidats à la primaire de la droite et du centre, la présente édition ne porte que sur les candidats à la désignation du parti Les Républicains. Nous donnerons bien évidemment la parole à l'ensemble des autres candidats, quelle que soit leur situation sur l'échiquier politique, dans le cadre de nos prochaines publications. Nous soulignons que nous «donnons la parole», ce qui signifie concrètement que certains prétendants n'ont pas souhaité s'adresser aux TPE. Ne soyez donc pas surpris de n'être pas en mesure de prendre connaissance des programmes concernant vos entreprises de la part de certains candidats, lesquels n'ont pas souhaité s'adresser directement à vous, bien que nous les y ayons invités. Ce numéro spécial d'Indépendant & Entreprise édité à l'occasion de la primaire de la droite et du centre, ne comprend en conséquence aucune intervention de M. Copé, de Mme Kosciusko-Morizet, pas plus que de M. Sarkozy. S'agit-il d'absence ou de faiblesses d'informations programmatiques concernant le sujet précis des TPE, d'initiatives malheureuses de leur équipe de campagne, ou bien d'un choix délibéré ? Nous serions bien en peine de vous apporter une réponse précise sur ce point, aucun n'ayant eu la décence de fournir directement ou indirectement, oralement ou par écrit, un quelconque motif à leur absence dans les présentes colonnes aux côtés de leurs concurrents.

Que vous ayez ou non l'intention de participer à la primaire de la droite et du centre le 20 novembre prochain, ce numéro spécial reste une source d'information précieuse pour les 85% d'entre vous qui, selon les statistiques, serez amenés à participer à la prochaine élection Présidentielle. La puissance électorale que vous représentez méritait d'être éclairée sur les sujets qui vous touchent directement.

Le Secrétaire Général
Marc SANCHEZ



**INDEPENDANT
& ENTREPRISE**

**Organe Officiel du Syndicat
des Indépendants**

REVUE D'INFORMATION DU SDI
16, Av de l'Agent Sarre
92700 Colombes

Site web : www.sdi-pme.com
www.sdi-pme.fr

E-mail : sdi.nice@sdi-pme.fr
sdi.lyon@sdi-pme.fr

Directeur de la publication :
M. Marc SANCHEZ

Rédacteurs de la publication :
Mlle Florence SEDOLA,
M. Marc SANCHEZ,
Mlle Carole RICHARD,
Mme Chrystèle DESPIERRE,
Mme Dhimpal DAMODAR,
M. Jean-Guilhem DARRE,
Mme Coralie RICHARD,

Président du SDI : M. Olivier VERNASSA

Secrétaire Général : M. Marc SANCHEZ

Trésorier : M. Alexis GHIJSENS
Juristes du S.D.I. :
Mlle Florence SEDOLA,
Mlle Carole RICHARD,
Mlle Coralie RICHARD,
Mme Chrystèle DESPIERRE,
Mme Dhimpal DAMODAR,
M. Jean-Guilhem DARRE,
M. Marc SANCHEZ.

Création et impression :
GROUPE HORSPISTE
23, rue du Sardon - 42800 Genilac.
ISSN : 1272-9140

La rédaction veille à la fiabilité des informations publiées, lesquelles ne pourraient toutefois engager sa responsabilité.

M. François FILLON, le cour

Actuellement député de 2ème circonscription de Paris, F. Fillon bénéficie d'une longue expérience politique. Élu député à l'âge de 27 ans, F. Fillon dirigera plusieurs ministères avant d'être nommé Premier Ministre en 2007. Fait exceptionnel sous la Vème République, il assumera ce poste sans discontinuer durant les cinq années du mandat présidentiel, de 2007 à 2012, à la tête de trois gouvernements différents. C'est en mai 2013 que F. Fillon annonce sa candidature à la Primaire de son parti politique, Les Républicains, Primaire qui devra départager les nombreux candidats au soutien de ce parti en vue de l'élection présidentielle de 2017, lors du vote de tout citoyen intéressé, sur toute la France, les 20 et 27 novembre 2016. A cette occasion, et au constat que les médias traditionnels n'interrogent que très rarement les décideurs politiques sur le sujet pourtant crucial des TPE, le SDI a choisi de porter la voix de nos entreprises dans la course à la Présidentielle afin que chaque candidat puisse se positionner au regard des sujets qui touchent aux préoccupations des responsables de TPE. F. Fillon a saisi cette opportunité, chacun restant libre d'apprécier la pertinence de ses propositions.



Thème 1 : La reconnaissance des TPE

La reconnaissance de la spécificité des TPE (entreprises de moins de 20 salariés), constitue le socle des revendications du SDI. Les exemples de la nécessité de différencier les besoins des TPE de ceux des entreprises de plus grande taille sont nombreux. Récemment, le plancher du temps de travail à 24H/semaine ou le rejet par le Conseil Constitutionnel d'un plafonnement des indemnités prud'homales adapté à la taille des entreprises, constituent des symboles frappants de la nécessaire prise en compte des facultés organisationnelles et financières des petites entreprises.

SDI : Le SDI considère que les TPE (entreprises de moins de 20 salariés) constituent un segment particulier des entreprises pour lesquelles les sources législatives et réglementaires, notamment sociales et fiscales, méritent un traitement particulier, distinct de celui des entreprises de plus grande taille.

Vous paraît-il utile que soit différenciée les politiques publiques en fonction de différents segments d'entreprises ?

Une réforme constitutionnelle sur ce point vous semble-t-elle envisageable ? A défaut, quelle autre mesure vous semble pertinente pour qu'il soit tenu compte de la spécificité des TPE ?

M. F. FILLON :

Il faut bâtir une politique économique et sociale puissante et simple, sans multiplication de seuils mais en France les politiques publiques sont trop souvent ciblées en fonction des grandes entreprises ; or, il faut tenir compte de la spécificité des TPE. Par exemple, dans les propositions que j'ai formulées pour l'Entrepreneuriat, le délai de règlement ramené à 30 jours est une mesure qui doit leur être très bénéfique. La réforme du RSI que je propose ici, également.

Aujourd'hui, les TPE et les PME sont les principales sources de création d'emplois en France. Avec plus de 4 millions de demandeurs d'emploi, la priorité est de libérer le marché du travail pour se donner les moyens d'atteindre le plein emploi. Toutes les entreprises qui recrutent bénéficieront de cette politique, et à ce titre, les TPE seront en première ligne. Il faut baisser massivement les charges des entreprises pour alléger le coût du travail. Il faut enfin pouvoir rompre un CDI en période de réorganisation économique; et que les modalités de rupture en toutes

circonstances soient connues d'avance pour que le chef d'entreprise puisse anticiper.

“Il faut tenir compte de la spécificité des TPE”

- ✓ Réduction des délais de paiement à 30 jours émission de facture
- ✓ Baisser les charges sur le travail
- ✓ Définir par avance les motifs de rupture d'un CDI

Thème 2 : Le RSI

Nul besoin de développer longuement les causes du rejet massif par les professionnels indépendants, sinon du principe d'une protection sociale, du moins du RSI en qualité de gestionnaire de cette protection sociale. La question est de savoir comment



age de la vérité



François Fillon et Marc Sanchez, Secrétaire Général du SDI, à l'occasion d'une réunion de travail le 12 avril 2016.


“Le RSI est un échec”

✓ Supprimer le partage des tâches RSI - URSSAF

✓ Créer la "Caisse de Protection des Indépendants"

✓ Paiement de cotisations en temps réel

L'avis du SDI :

 *Le SDI partage entièrement le constat de l'échec du RSI. Les propositions qui en découlent sont conformes à nos préconisations. Jusqu'à présent, c'est la volonté politique qui a manqué.*

sortir par le haut de cette situation.

SDI : Depuis la mise en place de l'ISU (Interlocuteur Social Unique) en 2008, les TNS (Travailleurs Non Salariés) ont subi, et subissent encore, les graves dysfonctionnements du RSI. Deux rapports rendus en fin d'année 2015, l'un des députés Bulteau et Verdier, et l'autre du CESE, ont constaté que l'ISU souffrait d'un problème structurel, lié à une organisation bicéphale (partage de compétences RSI/URSSAF) ainsi qu'à l'incompatibilité des systèmes informatiques de ces dernières institutions.

Dans quelle mesure est-il envisageable d'assurer une protection sociale fluide et fiable aux travailleurs non salariés par une suppression de cette cogestion ?

M. F. FILLON :

Le RSI est un échec : tous les indépendants sont unanimes sur ce constat. Nous allons le réformer de fond en comble. Vous avez raison - deux rapports l'ont démontré - le partage des tâches de la collecte et de la gestion entre deux organismes aux systèmes informatiques incompatibles est l'une des principales raisons de cet échec. C'est pourquoi je veux supprimer ce partage des tâches, qui seront réunies dans un nouvel organisme, la Caisse de Protection

des Indépendants. J'irai plus loin en permettant aux affiliés de déclarer et payer en temps réel et directement en ligne leurs cotisations.

Thème 3 : Le droit du travail

Les adhérents du SDI, représentatifs des TPE, ont formulé des propositions concrètes pour développer l'emploi dans le cadre de notre enquête sur le projet de loi El Khomri actuellement en discussion à l'Assemblée nationale.

SDI : A l'occasion de son enquête de décembre 2015, le SDI a démontré que 87% des TPE considèrent la complexité du droit du travail comme un frein à l'embauche, lorsque 93% souhaiteraient disposer d'un code du travail drastiquement simplifié dans leurs relations avec leurs salarié(e)s.

La réforme du droit du travail telle que portée actuellement par le gouvernement vous semble-t-elle répondre à l'impératif de simplification souhaitée par les TPE ? A défaut, quelles propositions formulez-vous pour répondre à ces attentes ?

M. F. FILLON :

La loi El Khomri est très insuffisante sur bien des points, elle reste dans la même

logique de rustine que toutes les réformes qui ne se sont pas attaquées aux problèmes fondamentaux de la France. La version discutée aujourd'hui est d'ailleurs très en recul par rapport à la version initiale. Elle est donc inacceptable en l'état. L'abandon du forfait jour est un recul




dommageable. Les modalités de dialogue social proposées constituent un recul par rapport à l'existant. Les TPE font face à l'imprévisibilité de l'activité et doivent pouvoir embaucher quand elles anticipent de la croissance et réduire la voilure si la tendance s'inverse. Je veux faire sauter le verrou des 35h en les supprimant. Il faut laisser les entreprises et les salariés négocier entre eux le temps de travail.

“La loi El Khomri : une logique de rustine”

✓ Assurer les flexibilités du recrutement et du licenciement

✓ Faire sauter le verrou des 35H

L'avis du SDI :

 *Toute réforme du droit du travail se heurte à l'opposition ferme des organisations syndicales de salariés. Le premier verrou à faire sauter ne serait-il pas celui-ci ?*

M. François FILLON, Le courage de la vérité



Thème 4 : Le financement des TPE

Dans un contexte économique en dent de scie, l'accès aux petits crédits de trésorerie reste une préoccupation primordiale pour la survie de très nombreuses TPE.

SDI : Les rapports et missions concernant le financement des TPE (Rapport Rameix en 2012 ; Rapport Prost en 2014, Mission Grandguillaume en 2015) auxquels le SDI a systématiquement participé, relèvent tous la fragilité des trésoreries de ce segment d'entreprises, souvent en butte à des pratiques bancaires de restriction d'accès aux petits crédits de trésorerie au bénéfice de découverts en compte courant accompagnés de frais et agios importants.

Seriez-vous favorable à une loi visant au plafonnement des frais bancaires sur les comptes professionnels des TPE ? A défaut, quelle solution de financement des petits crédits de trésorerie pourrait être envisagée ? Le financement participatif vous semble-t-il une solution alternative crédible ? BPIFrance pourrait-elle jouer un rôle plus actif auprès des TPE ?

M. F. FILLON :

Mon programme prend à bras le corps le problème du financement des petites entreprises : l'investissement dans les PME donnera lieu à une réduction de l'IR

(ou l'impôt sur les plus-values si l'investisseur n'est pas assujéti à l'IR) de 30% du montant investi avec un plafond d'investissement maximum annuel fixé à 1 million d'euros par personne. Les délais de paiement entre entreprises et avec l'administration seront réduits à 30 jours après facturation. Le financement participatif sera encouragé et la BPI abondera les projets qui auront obtenu son approbation. Le marché bancaire est concurrentiel et les frais bancaires découlent de cette concurrence. On ne doit pas tout réglementer. Mais s'il y avait des abus, cela devra être investigué.

Modalités de financement des TPE

- ✓ Des réductions d'impôts pour l'investissement dans les petites entreprises
- ✓ Réduction des délais de paiement à 30 jours
- ✓ Encourager le financement participatif (crowdfunding)

Thème 5 : La concurrence

de l'économie collaborative

On entend beaucoup parler de l'"ubérisation" de l'économie. Concrètement, cette formule signifie que le développement des outils internet induit le développement d'une concurrence, souvent déloyale, qui touche l'ensemble de l'économie.

Faut-il accompagner, encadrer, ou encore éradiquer ce mouvement ?

SDI : L'économie collaborative (location de logements à la nuitée ; location de véhicules avec chauffeur ; mise à disposition d'un savoir ou d'un bien contre faible rémunération) de particuliers à particuliers en dehors de toute charges sociales et fiscales tient une place qui va croissant dans les modes de consommation. La microentreprise pour sa part représente pour l'heure 2% du CA de l'ensemble des entreprises de moins de 10 salariés. Cette dernière est soumise à charges sociales et fiscales, mais pas à la TVA. Au cumul, ces activités fragilisent la pérennité des très petites entreprises classiques en captant une partie de leurs marchés dans des conditions de concurrence faussée.

Quelle est votre vision des conditions d'une coexistence entre cette économie, considérée comme devant inéluctablement se développer, et celles d'entreprises classiques ? Faut-il harmoniser leurs conditions fiscales et sociales d'exercice ? Faut-il redéfinir les conditions d'accès à certains métiers, via notamment l'abandon d'une exigence de qualification ?

M. F. FILLON :

Près de la moitié des consommateurs français ont eu une pratique de consommation collaborative en 2014. Le marché mondial va être multiplié par 22 en 10 ans. La France occupe une place de leader dans le domaine de la consommation collaborative, avec un fort taux de pénétration au sein de l'économie. La transformation numérique est d'ores et déjà au cœur de notre économie et, soyons en sûr, si nous en saisissons toutes les potentialités, c'est une formidable opportunité pour notre pays, pour la création de richesse, parce que c'est un gisement d'emplois.

Aujourd'hui, la micro-entreprise est un tremplin formidable pour sortir les demandeurs d'emploi de l'inactivité : il y a déjà plus d'un million de micro-entrepreneurs. Il faut donc libérer et accélérer



François Fillon et Hervé Novelli à l'occasion de la présentation à la presse des propositions de M. Fillon pour les TPE le 12 avril 2016.

ce qui a été fait sur l'auto-entrepreneur pour profiter pleinement de ce gisement d'emplois. Il faut notamment permettre l'emploi de prestataires indépendants sans risque de requalification en salaire. Sans abandonner les exigences de qualification, il faut en revoir le niveau. Je propose ainsi de transformer les qualifications nécessaires pour exercer une profession en niveaux de compétence, quand cela ne met pas en danger le prestataire ou le consommateur. Ce travail de définition des niveaux de compétence sera long à mener, profession par profession, et en concertation avec tous les acteurs, mais il est nécessaire pour libérer la création d'emplois.

“La transformation numérique : une formidable opportunité”

- ✓ Accélérer ce qui a été fait sur l'autoentrepreneur
- ✓ Revoir les niveaux de qualification
- ✓ Permettre le partenariat avec des autoentrepreneurs sans risque de requalification en salariat
- ✓ Rapprocher les avantages et contraintes des entreprises individuelles et des microentreprises

L'objectif est de faire converger le plus possible les différents statuts. Les petites entreprises doivent bénéficier des mêmes avantages et contraintes que les micro-entreprises, sous le même plafond de CA. Il faut même aller plus loin et alléger de manière générale les contraintes qui reposent sur les indépendants.

Thème 6 : La formation des jeunes

La chute de l'apprentissage dans les TPE est purement et simplement dramatique. Les difficultés économiques rencontrées par nos entreprises ne constituent pas à l'évidence la seule cause de cette désaffection, tant de la part des jeunes que de celle des maîtres d'apprentissage potentiels.

SDI : Chaque année, plus de 100.000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme ni formation. Dans le même temps, l'apprentissage à faible niveau de qualification chute parmi les petites entreprises, lorsque celui à haut niveau de qualification est en forte augmentation parmi les grandes entreprises.

Quelles sont vos préconisations pour relancer l'apprentissage dans les TPE ? Envisagez-vous une réforme des CFA, décriés par une majorité de TPE en raison de l'inadéquation des formations dispensées avec la réalité des métiers ? Entendez-vous proposer d'impliquer le monde entrepreneurial comme acteur déterminant dans la définition des enseignements ?

M. F. FILLON :

Je propose de retirer les lycées professionnels de la compétence de l'Éducation Nationale pour les placer, comme les CFA qui y sont déjà, sous l'autorité des Régions et des branches

professionnelles pour favoriser l'adaptation des formations aux besoins des bassins d'emploi. Il faut tourner l'apprentissage vers les entreprises. Les conditions de travail des apprentis doivent être plus proches de celles des salariés, par exemple ils doivent pouvoir passer plus de temps en entreprise.

Nous devons tout faire pour développer la culture de l'entrepreneuriat dans l'éducation. Cela passe aussi par la présence d'entrepreneurs dans les salles de classe. Il faudra intégrer plus systématiquement dans les formations d'apprentis une formation à la création et la reprise d'entreprise, telle que les TPE. Dans les 10 prochaines années, près de 300.000 patrons de PME devront passer la main, dont 250.000 de moins de 10 salariés (Étude du cabinet Précepta, mai 2015). Cela formerait un dispositif d'accompagnement à la reprise de l'apprenti par le cédant qui remplacerait le « contrat de génération » qui a démontré son inefficacité.

La formation des jeunes

- ✓ Placer les Lycées professionnels sous la compétence des Régions
- ✓ Adapter l'apprentissage aux conditions de travail réelles en entreprise
- ✓ Former les apprentis à l'entrepreneuriat pour la reprise des fonds de commerce et fonds artisanaux

M. Alain Juppé, un mandat

Maire de Bordeaux depuis 1995, Alain Juppé bénéficie d'une solide expérience ministérielle, notamment en qualité de Premier Ministre (de 1995 à 1997), ministre du Budget (de 1986 à 1988), ministre de la Défense (2011), mais aussi ministre des Affaires Etrangères (1993 et de 2011 à 2012). A ce jour, les enquêtes d'opinion le placent en tête des candidats à la Primaire de la droite et du centre de novembre prochain. Dans ce contexte, et au constat que les médias traditionnels n'interrogent que très rarement les décideurs politiques sur le sujet pourtant crucial des TPE, le SDI a choisi de porter la voix de nos entreprises, tant dans la course à la Primaire qu'à celle de la Présidentielle afin que chaque candidat puisse se positionner au regard des sujets qui touchent aux préoccupations des responsables de TPE. Alain Juppé a saisi cette opportunité, chacun restant libre d'apprécier la pertinence de ses propositions.

Thème 1 : La reconnaissance des TPE



SDI : Le SDI considère que les TPE (entreprises de moins de 20 salariés) constituent un segment particulier des entreprises pour lesquelles les sources législatives et réglementaires, notamment sociales et fiscales, méritent un traitement particulier, distinct de celui des entreprises de plus grande taille.

Vous paraît-il utile que soient différenciées les politiques publiques en fonction de différents segments d'entreprises ? Une réforme constitutionnelle sur ce point vous semble-t-elle envisageable ? A défaut, quelle autre mesure vous semble pertinente pour qu'il soit tenu compte de la spécificité des TPE ?

M. A. JUPPÉ :

Vous avez raison sur le constat : les TPE, au-delà de leurs différences, affrontent des défis communs qui touchent moins durement les plus grosses entreprises. Si l'on résume ces défis à l'extrême : survivre et croître ; et pour cela : embaucher. La « confrontation » des TPE avec le droit du travail lorsqu'il s'agit d'embaucher puis de gérer des salariés, et la rigidité du cadre administratif et fiscal sont des freins majeurs contre lesquels je veux lutter pour encourager leur croissance et leur développement.

Encourager la croissance et le développement des TPE

- ✓ Suppression des 35h
- ✓ Baisser les cotisations sociales des indépendants de 2Mds d'euros
- ✓ CDI qui offre plus de visibilité sur les conditions d'évolution et de rupture
- ✓ Plus de souplesse sur le travail en soirée ou le dimanche



Alain Juppé et Marc Sanchez, Secrétaire Général

Pourtant, la multiplication des seuils, des régimes et des statuts n'est pas une solution ! Il faut que cela soit simple pour tous. On a trop eu tendance en France à vouloir créer systématiquement un texte en face d'un problème, et cela n'est pas étranger au maquis juridique qui pèse sur notre pays qui est aujourd'hui un des freins à la compétitivité de nos entreprises. C'est pourquoi je ne pense pas qu'il soit pertinent de figer dans la Constitution une différenciation en fonction des segments d'entreprises. élever au rang de règle constitutionnelle un critère statistique qui recouvre en réalité des activités et des situations financières très différentes selon les entreprises serait source de dysfonctionnements et de contestations à mon avis fondées ! Ce n'est pas le bon moyen d'affronter les défis communs que j'ai évoqués au départ.

Mes propositions visent donc à créer un environnement favorable qui puisse permettre aux TPE de se développer et aussi et surtout d'embaucher. La réduction du chômage sera un des objectifs prioritaires de mon quinquennat et je pense que les petites entreprises ont un rôle décisif à y jouer ! Pour faciliter leurs conditions d'action, au-delà de la suppression des 35 heures, je proposerai à la fois d'agir sur les charges, en abaissant les cotisations sociales des



pour agir



du SDI, à l'occasion d'une réunion de travail - 2 juin 2016

indépendants pour un montant de 2 milliards d'euros, et d'agir sur le cadre de travail lui-même. Je pense ainsi qu'il est nécessaire aux petites entreprises de disposer d'un CDI qui offre plus de visibilité sur ses conditions d'évolution et de rupture, ou encore de prévoir plus de souplesse sur le travail en soirée ou le dimanche.

Thème 2 : Le RSI

SDI : Depuis la mise en place de l'ISU (Interlocuteur Social Unique) en 2008, les TNS (Travailleurs Non Salariés) ont subi, et subissent encore, les graves dysfonctionnements du RSI. Deux rapports rendus en fin d'année 2015, l'un des députés Bulteau et Verdier, et l'autre du CESE, ont constaté que l'ISU souffrait d'un problème structurel, lié à une organisation bicéphale (partage de compétences RSI/URSSAF) ainsi qu'à l'incompatibilité des systèmes informatiques de ces dernières institutions.

Dans quelle mesure est-il envisageable d'assurer une protection sociale fluide et fiable aux travailleurs non salariés par une suppression de cette gestion ?

M. A. JUPPÉ :

Le régime social des indépendants avait pour ambition d'apporter une

simplification aux travailleurs non salariés, en regroupant trois régimes en un seul, et en rapprochant les organismes chargés de la collecte des cotisations. En pratique, cela a été un cauchemar du fait de systèmes d'information désastreux, de procédures mal conçues, d'une qualité de service parfois inadmissible, s'agissant en particulier de la réponse téléphonique. Le matraquage des indépendants par des charges supplémentaires décidées par le gouvernement socialiste a ajouté aux graves difficultés que nombre d'entre eux connaissaient déjà.

Le RSI : "un cauchemar"

- ✓ Moderniser le fonctionnement du RSI
- ✓ Expérimenter l'auto-liquidation
- ✓ Développer la gestion à distance

Dans la lignée des rapports rédigés récemment, la modernisation du fonctionnement du RSI, de son système d'information et de sa gouvernance, sera une priorité dès le début du quinquennat pour que cessent les erreurs de gestion et pour qu'il y ait une vraie fluidité pour les assurés poly-affiliés ou bien qui changent de statuts (indépendants/salariés). La modernisation du RSI devra aussi permettre de simplifier l'assiette des cotisations et d'expérimenter l'auto-liquidation en autorisant les affiliés à calculer eux-mêmes les cotisations dues au régime. Il conviendra également de développer davantage tous les services modernes de gestion à distance pour les indépendants, en particulier le télépaiement.

Thème 3 : Le droit du travail

SDI : A l'occasion de son enquête de décembre 2015, le SDI a démontré que 87% des

TPE considèrent la complexité du droit du travail comme un frein à l'embauche, lorsque 93% souhaiteraient disposer d'un code du travail drastiquement simplifié dans leurs relations avec leurs salarié(e)s.

La réforme du droit du travail telle que portée actuellement par le gouvernement vous semble-t-elle répondre à l'impératif de simplification souhaité par les TPE ? A défaut, quelles propositions formulez-vous pour répondre à ces attentes ?

M. A. JUPPÉ :

Le projet de loi du gouvernement est très insuffisant de façon générale, et plus spécifiquement en matière de simplification : il ne comporte rien sur le compte pénibilité, rien sur les seuils sociaux, rien véritablement sur les 35 heures qui sont simplement contournées par un système d'heures supplémentaires. On se demande d'ailleurs pourquoi il a fallu recourir à l'article 49-3 de la Constitution pour un texte où il n'y a plus grand chose.

Surtout, le projet de loi ne concerne pas vraiment les TPE et les PME qui sont pourtant en première ligne pour la création d'emplois. Vous avez raison de rappeler une réalité simple et que beaucoup de politiques conduites depuis trente ans ont oublié : ce sont les entreprises, et en particulier les TPE et les PME, qui créent des emplois, pas l'intervention publique ou l'administration.

Pour résorber le chômage, il faut commencer par créer les conditions pour que les entreprises investissent, soient compétitives et donc embauchent. Là est



© Florence Cassisi

M. Alain Juppé, un mandat



© Patrick Robert

le véritable enjeu !
Oui, il faut simplifier le droit du travail. Et pour cela, il faut poser un principe général : le code du travail doit devenir un socle d'ordre public qui relève de la loi, alors que

les autres dispositions relèvent, en revanche, du dialogue social, la loi n'intervenant qu'en l'absence d'accord. La mise en œuvre de cet objectif prendra plusieurs années.

Nous ne pouvons pas attendre si longtemps. C'est pourquoi, en vue de débloquer la situation à très court terme et de renouer avec un climat de confiance, je préconise la mise en œuvre immédiate de ce que j'appelle des déclics de confiance : CDI sécurisé, suppression de la durée légale des 35 heures pour la porter à 39 heures et liberté laissée à chaque entreprise de fixer la durée du travail dont elle a besoin par la négociation, allègements de charges...

Je préconise par ailleurs de plafonner les indemnités prud'homales, d'instaurer un dispositif « zéro charge » patronale au niveau du SMIC ainsi que d'annuler la réforme du compte pénibilité et de rouvrir ce chantier avec les partenaires sociaux.

des pratiques bancaires de restriction d'accès aux petits crédits de trésorerie au bénéfice de découverts en compte courant accompagnés de frais et agios importants.

Seriez-vous favorable à une loi visant au plafonnement des frais bancaires sur les comptes professionnels des TPE ? A défaut, quelle solution de financement des petits crédits de trésorerie pourrait être envisagée ? Le financement participatif vous semble-t-il une solution alternative crédible ? BPIFrance pourrait-elle jouer un rôle plus actif auprès des TPE ?

M. A. JUPPÉ :

Je tiens tout d'abord à signaler que l'on ne part pas de la même situation qu'il y a quelques années : le taux d'accord de crédits de trésorerie a fortement augmenté, y compris pour les TPE et atteint maintenant près de 60 %. Je pense

La loi El Khomri : "un texte où il n'y a plus grand chose"

- ✓ Fixer la durée légale du travail à 39h
- ✓ Plafonner les indemnités prud'homales
- ✓ Instaurer un "zéro charge" patronale au niveau du SMIC
- ✓ Reprendre entièrement le chantier du compte pénibilité



L'avis du SDI :

Tous ces points sont conformes à ceux portés par le SDI dans le cadre de la loi travail

Thème 4 : Le financement des TPE

SDI : Les rapports et missions concernant le financement des TPE (Rapport Rameix en 2012 ; Rapport Prost en 2014, Mission Grandguillaume en 2015) auxquels le SDI a systématiquement participé, relèvent tous la fragilité des trésoreries de ce segment d'entreprises, souvent en butte à

Modalités de financement des TPE

- ✓ Encourager le financement participatif (crowdfunding) comme levier concurrentiel vis-à-vis des banques traditionnelles



pour agir

que l'action de Bpifrance sur les financements de court terme n'y est pas pour rien, et je continuerai à appuyer une politique volontariste dans ce domaine.

Je pense aussi que Bpifrance doit jouer un rôle plus actif auprès des PME... avec les régions ! On commence à voir naître des initiatives de cofinancement de Bpifrance et des régions dirigées vers les TPE. C'est un bon équilibre car cela permet des solutions adaptées au tissu local et financées au niveau adéquat avec 50 % par exemple de soutien de l'état dans le financement.

Les prêts ne sont pas le seul besoin des PME, elles ont aussi besoin de renforcer leurs fonds propres. La suppression de l'ISF que je propose aura un rôle majeur dans ce domaine en stabilisant le capital en France. Par ailleurs je propose d'appuyer l'action des investisseurs en transportant sur l'impôt sur le revenu l'incitation à investir dans les PME qui existe aujourd'hui au titre de ISF.



© Florence Cassisi

Enfin, je crois beaucoup à l'essor du financement participatif et de toutes les « fintechs » : les nouveaux services de financement offerts au plus grand nombre vont permettre de mettre en concurrence les banques sur leurs services même les plus élémentaires comme le découvert ou la tenue de compte, et devraient apporter une modération de la tarification, par le libre jeu de la concurrence, bien plus efficace que ce que l'on pourrait attendre du législateur.

Thème 5 : La concurrence de l'économie collaborative

SDI : L'économie collaborative (location de logements à la nuitée ; location de véhicules avec chauffeur ; mise à disposition d'un savoir ou d'un bien contre faible rémunération) de particuliers à particuliers en dehors de toutes charges sociales et fiscales tient une place qui va croissant dans les modes de consommation. La microentreprise pour sa part représente pour l'heure 2% du CA de l'ensemble des entreprises de moins

de 10 salariés. Cette dernière est soumise à charges sociales et fiscales, mais pas à la TVA. Au cumul, ces activités fragilisent la pérennité des très petites entreprises classiques en captant une partie de leurs marchés dans des conditions de concurrence faussée.

Quelle est votre vision des conditions d'une coexistence entre cette économie, considérée comme devant inéluctablement se développer, et celles d'entreprises classiques ? Faut-il harmoniser leurs conditions fiscales et sociales d'exercice ? Faut-il redéfinir les conditions d'accès à certains métiers, via notamment l'abandon d'une exigence de qualification ?

M. A. JUPPÉ :

Je veux d'abord souligner que l'économie collaborative est une chance phénoménale pour la France : c'est un mouvement permis par le numérique sur lequel la France est parmi les pays leaders, et qui est plébiscitée par les Français. C'est un devoir d'en saisir l'ampleur et de préparer une législation adaptée, qui permette d'en tirer le maximum de valeur pour tous dans le respect de la concurrence juste et loyale. La situation que vous décrivez recoupe plusieurs réalités :

- d'un côté l'« uberisation » de l'économie, multiforme, qui conduit à remettre en cause grâce au numérique des schémas historiques d'activité ;
- de l'autre la micro entreprise proprement dite. Elle recouvre des situations très différentes, de la recherche d'un complément de revenus pour un salarié à la startup en incubation, en passant par ce que l'on pourrait appeler « l'entrepreneuriat de dernier recours », de ceux qui ne trouvent plus d'emploi et font preuve d'ingéniosité.

L'économie collaborative "une chance formidable pour la France"

✓ Accompagner les mutations et les innovations

✓ Élargir l'éligibilité du régime microentrepreneur

✓ Aboutir à une plus grande convergence entre les différents régimes

Et puis il y a la micro entreprise « abusive », qui peut s'apparenter à du salariat déguisé lorsque l'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé avec un seul client.

Sur le premier point, il s'agit en priorité d'accompagner les mutations et les innovations, qui interviennent très rapidement, selon le « rythme biologique » du numérique qui n'est pas toujours celui de certains secteurs économiques. Nous devons veiller à ce que l'attrait de ces nouveaux modes de communication ne soit pas lié uniquement au fait que les régimes fiscaux sont différents et que le droit du travail ne s'applique pas de la même manière, notamment pour ce qui est des revenus issus de ces activités, mais l'état ne doit pas être un frein à l'innovation dans les modes de consommation.



© Patrick Robert

ALAINJUPPE2017.FR

ANTIBES

MERCREDI 9 MARS 2016

M. Alain Juppé, un mandat pour agir



Concernant les micro-entreprises, j'estime qu'il faut élargir l'éligibilité au régime, afin d'inciter la croissance de ces structures et leur permettre de planifier des premières embauches, ce que les seuils actuels, trop bas, rendent difficile dans la pratique. Il va de soi que de telles évolutions devront s'accompagner d'adaptations en faveur des entreprises « classiques » de taille équivalente pour éviter les distorsions de concurrence, et de l'instauration de garde fous pour se prémunir des pratiques de travail dissimulé. Mes propositions concernant la réduction des cotisations sociales pour les indépendants, et de baisse progressive de l'impôt sur les sociétés vont dans le sens d'une plus grande convergence entre les différents régimes.

Thème 6 : La formation des jeunes

SDI : Chaque année, plus de 100.000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme ni formation. Dans le même temps, l'apprentissage à faible niveau de qualification chute parmi les petites entreprises, lorsque celui à haut niveau de qualification est en forte augmentation parmi les grandes entreprises.

Quelles sont vos préconisations pour relancer l'apprentissage dans les TPE ? Envisagez-vous une réforme des CFA, décriés par une majorité de TPE en raison de l'inadéquation des formations dispensées avec la réalité des métiers ? Entendez-vous proposer d'impliquer le monde entrepreneurial comme acteur déterminant dans la définition des enseignements ?

M. A. JUPPÉ :

Permettre un véritable essor de l'apprentissage est indispensable à l'heure

où 150 000 de nos jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et où le taux de chômage des jeunes n'a jamais été aussi élevé. Je veux un système de formation qui rapproche véritablement de l'emploi. C'est pourquoi je souhaite que l'apprentissage soit activement développé.

Cela signifie, en premier lieu, d'en finir avec la dévalorisation de l'apprentissage en levant les blocages culturels. Le système d'orientation doit être amélioré. Ainsi, je souhaite notamment que, dans les collèges, dès la classe de cinquième, des entreprises interviennent pour présenter les métiers qu'elles proposent et mieux informer les jeunes sur les débouchés de chaque formation.

L'apprentissage est un dispositif aujourd'hui trop rigide et centralisé qui répond mal aux besoins des entreprises. Je l'ai constaté une nouvelle fois lors d'un récent déplacement à Rennes, la priorité pour les entreprises, et en particulier les TPE, est d'alléger les règles qui encadrent l'apprentissage et les contraintes administratives trop lourdes. Les freins à l'embauche d'un apprenti doivent être levés. Je propose donc de simplifier le contrat d'apprentissage et de supprimer les règles qui contraignent inutilement l'emploi d'apprentis.

J'engagerai également une modernisation de l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins des entreprises. Les lycées professionnels seront rapprochés des centres de formation des apprentis. L'ensemble de la formation professionnelle et de l'apprentissage seront confiés aux

"Je souhaite que l'apprentissage soit activement développé"

✓ Placer les Lycées professionnels sous la compétence des Régions

✓ Adapter l'apprentissage aux conditions de travail réelles en entreprise

✓ Former les apprentis à l'entrepreneuriat pour la reprise des fonds de commerce et fonds artisanaux

régions, en concertation avec les branches professionnelles, afin d'évaluer au mieux les besoins du terrain. Il s'agit d'un point clef pour garantir la meilleure insertion professionnelle possible des apprentis.

Enfin, je corrigerai la réforme de la taxe d'apprentissage pour que les sommes collectées soient pleinement affectées à l'apprentissage.



M. Bruno LE MAIRE, le re

A l'occasion de la Primaire de la droite et du centre, et au constat que les médias traditionnels n'interrogent que très rarement les décideurs politiques sur le sujet pourtant crucial des TPE, le SDI a choisi de porter la voix de nos entreprises dans la course à la Présidentielle afin que chaque candidat puisse se positionner au regard des sujets qui touchent aux préoccupations des responsables de TPE. Bruno Le Maire a saisi cette opportunité, chacun restant libre d'apprécier la pertinence de ses propositions. Bruno Le Maire est actuellement député de la 1ère

circonscription de l'Eure. Il a démarré son parcours politique en 1998 au ministère des affaires étrangères. Directeur de cabinet du Premier ministre en juillet 2006, il est élu député de l'Eure en 2007. Secrétaire d'État aux affaires européennes en 2008, il occupera le poste de Ministre de l'agriculture de juin 2009 à mai 2012. Candidat à la présidence de l'UMP en 2012, puis en 2014 où il recueillera 29,18% des voix en cette dernière occasion, Bruno Le Maire officialise sa candidature à la Primaire de la droite et du centre lors d'un meeting à Vesoul en février 2016. Le 17 septembre de

la même année, il présentera son programme sous forme de «Contrat présidentiel», à savoir un document très détaillé comportant plus de 1.000 pages de constats et propositions. Bruno Le Maire s'est surtout fait connaître parmi les professionnels indépendants en septembre 2015 dans le cadre de l'élaboration d'une proposition de loi visant à réformer le RSI, avec la participation du SDI. M. Le Maire a souhaité évoquer les aspects phares de ses propositions à destination des TPE dans Indépendant & Entreprise.

RSI

- ✓ Une situation inacceptable pour les indépendants
- ✓ Sécuriser la protection sociale des indépendants par une liberté de choix au profit du régime général
- ✓ Mise en place de l'auto-liquidation des cotisations
- ✓ Conditionner l'intervention des huissiers à une décision de justice préalable
- ✓ Simplifier le recouvrement auprès d'un interlocuteur unique

Je regrette que la Ministre des affaires sociales n'ait pas daigné examiner les propositions avancées dans cette proposition de loi. J'ai confirmé dans le contrat présidentiel destiné aux Français nos propositions sur les indépendants. La situation n'est plus acceptable pour ces artisans et commerçants qui n'obtiennent pas de réponse à leurs questions au téléphone. Elle n'est pas juste pour la sécurité sociale pour laquelle, plus d'un milliard de cotisations ne sont pas recouvrées. Dans l'immédiat, nous souhaitons donc sécuriser la protection sociale des indépendants : ils doivent pouvoir avoir la liberté de rejoindre le régime général s'ils le souhaitent. De même, la gestion de leurs frais de santé devra être confiée au régime général dans le cadre d'un fonctionnement plus efficace et moins coûteux. Le RSI doit renouveler prochainement sa convention d'objectifs et de gestion pour 4 ans avec



SDI : Depuis la mise en place de l'ISU (Interlocuteur Social Unique) en 2008, les TNS (Travailleurs Non Saliés) ont subi, et subissent encore, les graves dysfonctionnements du RSI. Vous avez-vous-même été à l'initiative d'une Proposition de loi sur le sujet déposée à l'Assemblée nationale le 29 septembre 2015, malheureusement non examinée par le Parlement.

Comment envisagez-vous l'avenir de la protection sociale des professionnels indépendants ?





nouveau

l'État : c'est le bon moment pour exiger des vrais engagements et des objectifs ambitieux sur l'amélioration du service rendu aux assurés. Nous souhaitons aussi rétablir un principe de confiance: les indépendants seront plus autonomes dans la gestion de leurs obligations sociales grâce à un dispositif d'auto-calcul et d'auto-liquidation des cotisations. Les relations entre le RSI et ses cotisants devront s'améliorer : l'appel à des huissiers de justice pour le recouvrement des cotisations sera limité aux seuls cas ayant donné lieu à une décision du tribunal des affaires sociales. Enfin, le recouvrement devra être simplifié pour être mieux compris et accepté : les indépendants doivent à avoir un seul et même interlocuteur.

logique et fait écho à la complexité administrative et aux risques que vous évoquez. Nous allons sécuriser considérablement la séparation entre un employeur et son salarié en fixant un barème strict aux conditions de rupture dans un CDI. Nous créons un nouveau contrat en lieu et place du CDD. Ce sera le Contrat à Objet Défini dont la durée sera fixée de manière libre par l'employeur, qui sera renouvelable plus aisément qu'aujourd'hui et qui offrira des droits croissants au salarié. Enfin, pour lutter contre la complexité et les coûts annexes liés à la gestion de la fiche de paye, nous mettrons en œuvre un e-contrat pour les très petites entreprises, déclarable sur internet, qui bénéficiera de la même simplicité pour l'employeur que le Chèque Emploi Service pour les particuliers. Le deuxième blocage est financier et c'est encore plus vrai pour les toutes petites entreprises qui font souvent face à des contraintes de trésorerie. A cet effet, nous transformerons le CICE en baisse des charges directe. Les entreprises ga-

neront ainsi jusqu'à un an de trésorerie sur le paiement du CICE. Enfin, nous mettrons en place dès septembre 2017 une mesure temporaire de suppression des charges patronales pendant un an pour toutes les embauches réalisées dans les TPE de septembre 2017 à fin janvier 2018. Un bilan sera ensuite fait de cette mesure. Nous redonnerons aux entrepreneurs de France le déclic de l'embauche.



Bruno Le Maire (à droite) et Marc Sanchez, Secrétaire Général du SDI (à gauche), à l'occasion d'une réunion de travail - 28 septembre 2016

SDI : Une majorité des 2,1 millions de TPE (hors autoentrepreneurs) de France ne comporte aucun salarié. La complexité de la législation sociale, les risques prud'homaux, ainsi que le poids des charges sociales, constituent les éléments les plus fréquemment évoqués par les TPE interrogées par le SDI, justifiant leur refus de recrutement de salariés.

Quels sont les éléments à destination des TPE, présents dans votre Contrat présidentiel, qui permettraient de dynamiser l'embauche au sein de ces 2,1 millions d'employeurs potentiels ?

Ce que vous relevez sont des freins que nous avons bien identifiés. Les blocages sont de deux ordres. Le premier est psycho-

SDI : Les rapports et missions concernant le financement des TPE (Rapport Rameix en 2012 ; Rapport Prost en 2014, Mission Grandguillaume en 2015) auxquels le SDI a systématiquement participé, relèvent tous la fragilité des trésoreries de ce segment d'entreprises et l'absence de réponse bancaire adaptée. Ce fait est encore confirmé par une récente enquête SDI-OpinionWay de mai 2016.

Pouvez-vous nous faire part des dispositifs de votre Contrat présidentiel destinés à permettre aux TPE de restaurer leur trésorerie ?

A la transformation du CICE en baisse de charges qui aura un effet puissant, s'ajoutent deux propositions du contrat présidentiel : faire respecter la loi sur les délais de paiement en imposant aux grandes entreprises et aux donneurs d'ordre public une transparence sur les délais de paiement et renforcer les sanctions notamment pour les donneurs d'ordre. 25% des défaillances d'entreprises en France sont dues à ce seul facteur. Il faut changer les comportements. Enfin, il faut élargir considérablement la palette de financement des petites entreprises à d'autres acteurs que les banques: nous pensons principalement aux prêts inter-entreprises qu'il faut ouvrir plus largement et aux solutions diverses de financement participatif (crowdlending, crowdfunding...) dont nous proposons de faciliter l'essor.

L'emploi dans les TPE

- ✓ Fixer un barème strict aux conditions de rupture dans un CDI
- ✓ Supprimer le CDD au profit d'un Contrat à Objet Défini à durée libre et droits croissants pour les salariés
- ✓ Simplifier l'administratif de la fiche de paye par un e-contrat
- ✓ Convertir le CICE en abaissement de charges direct
- ✓ Supprimer les charges patronales pendant 1 an pour toute nouvelle embauche dans les TPE réalisée de septembre 2017 à fin janvier 2018

M. Bruno LE MAIRE, le re



Q4 : Le poids des prélèvements obligatoires, et singulièrement de la fiscalité, qui pèse sur les entreprises en France, figure parmi les plus élevés au monde. Ces prélèvements ont augmenté de 2 points depuis 2011 et ne baisseront pas en 2017, malgré les engagements en ce sens du

gouvernement auprès des instances européennes. Quelles sont vos propositions fiscales en vue de restaurer les capacités d'investissement et d'embauche des entreprises, et notamment celles des TPE ?



Même si les promesses ont trop souvent été reniées dans ce domaine, nous nous engageons sur des baisses d'impôts à partir de 2017. Nous tiendrons ce cap, c'est essentiel pour la crédibilité de la parole publique. Nous baisserons par ailleurs les charges sociales dès 2017, nous

Le financement des TPE

- ✓ Faire respecter la loi sur les délais de paiement des grandes entreprises et donneurs d'ordre publics
- ✓ Développer les sources de financement alternatives aux réseaux bancaires (crowdlending, crowdfunding)

supprimerons la contribution des entreprises au 1% logement et allègerons les taxes liées à la formation et d'apprentissage qui représentent des freins forts à la croissance des entreprises. Parmi les coûts cachés pour les chefs d'entreprise, figurent les contraintes administratives liées au dialogue social. Nous simplifions



nouveau

Le poids des prélèvements obligatoires

- ✓ Suppression du 1% logement
- ✓ Allègement des taxes liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage
- ✓ Alléger les contraintes administratives liées au dialogue social

pour que les entreprises puissent dégager des marges d'investissement, nous initierons la baisse de l'IS en fixant le taux à 30% pour toutes les entreprises tout en conservant le taux dérogatoire de 15% pour les TPE. C'est le rôle des politiques de fournir aux entreprises les conditions de leurs succès. Ce sera un combat constant tout au long du quinquennat.

rons considérablement les structures de représentation du personnel pour en faire des structures plus représentatives, plus souples et moins chronophages. Enfin





M. JEAN-FRÉDÉRIC POISSON

#LibéronsNosConvictions

Président du Parti Chrétien Démocrate depuis novembre 2013, c'est en cette qualité que JF Poisson est le seul candidat à la primaire de la droite et du centre à n'avoir pas eu besoin de réunir de parrainages pour participer à cette compétition, au contraire des autres prétendants, tous issus pour leur part des rangs du parti Les Républicains. Durant son parcours, M. Poisson a notamment présidé, en sa qualité de parlementaire, la «Mission d'information de l'Assemblée nationale sur les moyens de Daech» qui a rendu son rapport au mois de juillet dernier. Son programme comporte un certain nombre de préconisations d'ordre économique et sociale dont il a souhaité détailler certains aspects directement auprès des TPE dans votre magazine.

SDI : Vous paraît-il utile que soient différenciées les politiques publiques en fonction de différents segments d'entreprises ? Une réforme constitutionnelle sur ce point vous semble-t-elle envisageable ?

Les corps intermédiaires, dont l'entreprise fait partie, doivent absolument pouvoir exercer librement leurs activités sans que l'État n'intervienne à temps et contretemps. L'effet d'empilement des dispositifs légaux et fiscaux est particulièrement pénalisant pour les TPE qui subissent plus que tout autre une complexité paralysante. Le rapport entre allègement des charges et niveaux des taux de cotisations sociales doit être simplifié avec pour objectif la baisse du coût du travail. La suppression des allègements ira de pair avec la baisse des taux. Le Gouvernement prend l'engagement de ne modifier les dispositions fiscales portant sur les entreprises qu'à la baisse. L'ensemble des réglementations applicables aux entreprises est ramené au niveau d'exigence des normes européennes et pas au-delà. Ces mesures s'appliquent aux exploitations agricoles, TPE par nature.

SDI : A l'occasion de son enquête de décembre 2015, le SDI a démontré que 87% des TPE considèrent la complexité du droit du travail comme un frein à l'embauche, lorsque 93% souhaiteraient disposer d'un code du travail drastiquement simplifié dans leurs relations avec leurs salarié(e)s. La réforme du droit du travail telle que formalisée par le gouvernement dans la loi El Khomri vous semble-t-elle répondre



Jean-Frédéric Poisson (à gauche) et Marc Sanchez, Secrétaire Général du SDI (à droite), à l'occasion d'une réunion de travail - 9 novembre 2016

à l'impératif de simplification souhaité par les TPE ?

Le code du travail doit être révisé et doit d'abord réaffirmer la force des principes d'ordre public social. Il doit laisser une plus grande liberté aux partenaires sociaux et une plus grande souplesse aux entreprises avec comme principe la primauté à la négociation par branche.

SDI : Pouvez-vous nous faire part des dispositifs de votre programme destinés à permettre aux TPE de restaurer leur trésorerie ?

L'accès aux crédits doit être renforcé en concertation avec les banques.

SDI : L'économie collaborative tient une place qui va croissant dans les modes de consommation. Ces activités fragilisent la pérennité des très petites entreprises classiques en captant une partie de leurs marchés dans des conditions de concurrence faussée.

Quelle est votre vision des conditions

d'une coexistence entre cette économie, celles d'entreprises classiques ?

Par la proximité entre les acteurs, les TPE sont de plus des lieux de vie exceptionnels où chaque acteur est responsabilisé davantage que dans la grande entreprise. Le développement des talents de chacun y est rendu potentiellement plus aisé. En contact souvent direct avec le client qui devient de ce fait clairement identifié, les acteurs des TPE peuvent

contribuer directement et concrètement au développement de l'entreprise. Les TPE ne demandent pas tant une protection particulière que d'avoir les moyens d'agir librement pour déployer leurs actions et leur créativité.





**Nous sommes les 2,1 millions d'indépendants, TPE, PME de moins de 20 salariés !
 Nous constituons 98 % des entreprises françaises...
 Mais nous restons les grands oubliés des projets de lois et des réformes !**



QUELLE PLACE POUR LES INDÉPENDANTS TPE ET PME DANS VOTRE PROGRAMME ?

#less98pourcent

Les 2,1 millions de TPE, artisans, commerçants, freelances et indépendants, entreprises de moins de 20 salariés, lancent leur mouvement de revendications sociétales, dans le cadre de la présidentielle 2017, avec le soutien du Syndicat des Indépendants (SDI) : les-98pourcent.fr

Qui sont-ils ? Que veulent-ils ? A qui s'adressent-ils ?

**Qui sont les 98%
 Que veulent-ils ?
 à qui s'adressent-ils ?**

98% des entreprises en France sont invisibles, inaudibles et oubliées

98% des entreprises en France comptent moins de 20 salariés. Elles sont présentes dans tous les secteurs d'activité, maillent tout le territoire, consomment et

embauchent localement. Chacun d'entre nous côtoie quotidiennement l'un de ces

98% des entreprises en France placées sous le radar des politiques publiques

98%, du coiffeur au fleuriste en passant par le café, l'hôtellerie, la restauration, la pharmacie, le médecin, l'électricien, le maçon, le buraliste,... Ils travaillent dans la métallurgie, la plasturgie, le service aux entreprises, le service à la personne...

Paradoxalement, beaucoup d'entre nous ne connaissons pas ces structures qui irriguent notre quotidien. Elles ne sont qu'à de rares occasions évoquées dans les discours politiques et ne font jamais la une des médias. Situés sous le radar des politiques publiques, ces responsables d'entreprise ne se reconnaissent pas dans les organisations patronales traditionnelles, à tel point que 74% d'entre eux ne se sentent pas véritablement entourés, et 45% se sentent isolés. Ces 98 Pour Cent

sont de fait les grands oubliés de mécanismes juridiques et administratifs toujours plus complexes, exclusivement pensés et conçus pour les grandes entreprises, qui représentent 2 % du tissu économique français, et sont dotées de moyens financiers et humains sans commune mesure avec ceux des TPE.

Replacer au cœur de la présidentielle les revendications et propositions des TPE

Compte pénibilité, plancher de 24h de travail par semaine, règles d'organisation du temps de travail, prélèvement de l'impôt à la source,... autant d'obstacles qui contraignent et étouffent les capacités de développement des professionnels indépendants. Pour couronner le tout, ils ont dû se battre ces neuf dernières années pour que soient enfin reconnus les dysfonctionnements de leur protection sociale, le RSI, sans qu'aucune solution de long terme n'ait encore été mise en place. De cette mise en perspective des problématiques des 98 pour cent, ont émergé des propositions concrètes visant à améliorer leur activité quotidienne. Elles sont au nombre de 16, accessibles, applicables de suite, efficaces et pérennes. Elles concernent l'emploi, la croissance, la

Les obstacles au développement des 98% :

compte pénibilité, organisation du travail, RSI, financement,...

formation, le financement, les contraintes administratives ou encore le RSI. Parmi

ces propositions figure en bonne place celle visant à adapter les réglementations pour les TPE, en imposant la réalisation d'une étude d'impact attachée à chaque modification législative. En vue de favoriser la mobilité bancaire et donc la concurrence entre établissements bancaires, les 98 Pour Cent proposent l'attribution d'un numéro de compte bancaire unique aux TPE et l'autorisation de la portabilité de ce compte de banque en banque comme lorsque nous changeons d'opérateur téléphonique

Quelle place est réservée à nos propositions dans les programmes des candidats à la primaire de la Droite et du Centre ?





Nous sommes #les98pourcent !

Les 2,1 millions d'entrepreneurs, indépendants, TPE, PME de moins de 20 salariés... qui constituent le tissu économique français.

IL EST TEMPS DE REPLACER NOS PROPOSITIONS AU CŒUR DE LA PRÉSIDENTIELLE !

SI VOUS ÊTES UN 98 %, FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX SUR :

<https://les98pourcent.fr>

98%



mais que nous conservons le même numéro de portable. Alors que 44% des TPE déclarent avoir rencontré des difficultés

16 revendications concrètes destinées à être intégrées au programme de chaque candidat à la Présidentielle 2017

de trésorerie renforcées par les frais et agios bancaire en 2015, les 98 Pour Cent proposent le plafonnement des frais bancaires ainsi qu'un accès à des micro-crédits de trésorerie (de 5.000€ à 15.000€) directement accessibles via BPIFrance. Enfin, la baisse de charges étant un levier d'embauches particulièrement efficace parmi les TPE et au regard de l'absence

Le pouvoir de vérifier la prise en compte des revendications des 98%

de résultats à cet égard dans les grandes entreprises via le CICE, les 98 pour Cent proposent de réorienter massivement les fonds dédiés au CICE sur la baisse des charges sociales des TPE.

Propositions des 98 Pour Cent VS programmes des candidats à la présidentielle

Chacune de ces 16 propositions est confrontée en temps réel au programme des candidats à la présidentielle : une coche verte pour les propositions reprises ; une coche rouge pour celles qui ne sont pas prises en compte. Ce rapprochement est pour l'heure limité aux 7 candidats de la primaire de la droite et du centre dans l'attente

d'une visibilité sur les programmes de l'ensemble des candidats futurs, quel que soit leur situation au regard de l'échiquier politique. Aujourd'hui, les premiers élèves des 98 pour cent obtiennent des scores moyens

Les 98% sont des citoyens électeurs

Les programmes de tous les candidats seront évalués !

compris entre 30% et 60%. Pour faire émerger ces propositions dans les programmes, toute personne est en capacité d'interpeller sur twitter directement le ou la candidat(e) concerné(e) via un message prédéfini et prêt à envoyer.

Influer sur les programmes dans le cadre de la présidentielle 2017

Les 2,1 millions de TPE représentent pour autant un formidable vivier d'emplois, un levier considérable de croissance de proxi-

mité. Leur témoignage est précieux. Pour preuve, l'opportunité d'une prise de parole directe donnée par le SDI, et les témoignages qui affluent en ce sens sur www.les98pourcent.fr. La plateforme www.les98pourcent.fr vise avant tout à pousser leurs revendications et propositions pour les voir apparaître dans les programmes des

**Participez
Témoignez
Proposez
Exprimez-vous directement
auprès des candidats !**

prétendants à l'Elysée. Traditionnellement très mobilisés à chaque échéance électorale avec des taux de participation parmi les plus élevés, toutes catégories socio-professionnelles confondues, **les 98 pour cent, avec le soutien du SDI, disposent d'un vrai pouvoir d'influence pour faire émerger leur problématique au cœur de la campagne présidentielle 2017 !**

RACONTEZ-VOUS

LIRE TOUS LES TÉMOIGNAGES

APPORTEZ VOTRE TÉMOIGNAGE

“

Je me suis retrouvée au chômage après un licenciement. Mes enfants étant grands, j'ai décidé de me lancer en indépendante dans ce que je savais le mieux faire : la restauration.

Fille d'anciens restaurateurs, je savais parfaitement dans quoi je m'engageais. Je connaissais les risques pris par les entrepreneurs, le niveau d'investissement personnel et les horaires importants, surtout dans la restauration.

J'ai ouvert en 2014. Pendant un an et demi, tout allait bien. J'avais même un salarié. Puis les charges (URSSAF, RSI) sont devenues difficilement supportables. Je me suis séparée de mon salarié et j'ai commencé à tout assumer seule : les stocks, la salle, la cuisine, la compta,... (suite...)

”

J'ai reçu mon appel de cotisation RSI pour le troisième trimestre 2016 assorti d'une « déduction ».

Comme je n'avais pas connaissance d'une « déduction » à intervenir, j'ai contacté téléphoniquement les services du RSI. L'opératrice m'a répondu que s'il y avait une déduction, c'est qu'il y avait une déduction et que donc je devais payer le montant indiqué en tenant compte de la déduction. Ce que j'ai fait.

Un mois plus tard, j'ai reçu une Mise en demeure avant poursuites, avec majorations de retard, parce que je n'avais pas payé la totalité de mes cotisations du 3^{ème} trimestre, à savoir le montant des « déductions » ! (suite...)